

L'étude de zone sur 5 communes de Saint-Nazaire Agglo se poursuit

27 mai 2025

Les mesures prévues dans le cadre de l'étude de zone sur 5 communes de Saint-Nazaire Agglo (évaluation des impacts des activités humaines sur l'état des milieux et détermination des risques sanitaires) se poursuivent :

- la 3^{ème} campagne de mesures de qualité de l'air s'est déroulée du 16 avril au 14 mai et une nouvelle campagne de mesures est planifiée au cours de l'été,
- des premiers prélèvements d'eaux souterraines dans 15 puits de la zone d'étude ont été effectués du 4 au 6 mars 2025,
- d'autres investigations sur les sols, les légumes de potagers et les eaux souterraines sont également prévues cet été et d'ici la fin de l'année.

Ces campagnes s'inscrivent dans un programme de mesures qui va durer 1 an ; l'interprétation de ces mesures sera ainsi disponible début 2026.

Le sous-préfet de Saint-Nazaire, Eric de Wispelaere, a réuni le comité d'orientation stratégique (COS) de l'étude de zone le 23 mai pour faire un point de situation des investigations environnementales en cours associant notamment parlementaires, élus locaux, associations et industriels. Mi-avril, quatre associations ont annoncé quitter le COS, considérant notamment que les mesures prévues sont insuffisantes et que les industriels ne sont pas suffisamment mis à contribution.

Le COS du 23 mai a été l'occasion de revenir sur les motifs évoqués par ces associations :

- la sélection des polluants mesurés est issue d'un travail d'expertise mené par un cabinet d'études. L'État a choisi d'aller au-delà des préconisations de ce cabinet,

en élargissant le spectre des polluants recherchés, pour répondre aux préoccupations des acteurs locaux ;

- le contenu et le déroulement d'une étude de zone sont définis par un cadre méthodologique national : ne sont ainsi mesurés que des polluants disposant de seuils d'interprétation. Il n'est ainsi pas opportun de lancer des études sur des polluants, tels que les particules ultrafines, dont les impacts relèvent du domaine de la recherche ;
- l'étude de zone menée sur Saint-Nazaire est d'ores et déjà très ambitieuse par le nombre de polluants recherchés et de stations de mesures prévues ;
- le coût global prévisionnel de l'étude de zone dépasse les 750 000 €. Le budget initial des phases de mesures et de leur interprétation a été porté de 200 000 € à 520 000 € par l'État afin de disposer de résultats très complets ;
- lors de l'appel d'offres, le programme de mesures était déjà tellement étendu qu'aucun des prestataires n'a réussi à couvrir l'ensemble des mesures attendues ;
- les industriels du secteur financent déjà la surveillance régulière de leurs émissions atmosphériques. En outre, ceux ayant les rejets atmosphériques les plus importants se voient imposer une surveillance complémentaire régulière de la qualité de l'air dans le voisinage de leurs établissements sur les polluants caractéristiques de leurs activités (exemples : raffinerie TOTALENERGIES à Donges, secteur aéronautique et YARA France à Montoir de Bretagne depuis plusieurs années, et Chantiers de l'Atlantique à compter de l'été 2025). Les expertises menées jusqu'à présent, notamment à travers la phase de modélisation, n'ont pas mis en évidence de substances présentant des niveaux de concentration préoccupants pour la santé des riverains non suivis jusqu'à présent. Si l'étude de zone venait à mettre en évidence des niveaux préoccupants sur certains polluants en lien avec une activité industrielle, l'État prescrirait alors des actions complémentaires par exemple : réduction des émissions, renforcement éventuel de la surveillance....

Rappels sur les objectifs et le déroulé de l'étude de zone

L'étude de zone lancée en 2021 sur 5 communes de la CARENE (Donges, Montoir-de-Bretagne, Trignac, Saint-Nazaire, Pornichet) est une démarche d'évaluation des impacts des activités humaines sur l'état des milieux et de détermination des risques sanitaires inhérents pour les populations.

Rappel des 5 phases d'une étude de zone et prévision de calendrier

Phase 1 : État des lieux, définition du schéma conceptuel des expositions – phase

terminée

Phase 2 : Modélisation de la dispersion atmosphérique et des transferts – phase terminée

Phase 3 : Mesures environnementales – octobre 2024 à octobre 2025

Phase 4 : Interprétation des résultats de mesures – prévision hiver 2025/2026

Phase 5 : Caractérisation des expositions et des risques sanitaires en fonction des résultats de la phase 4

Cette étude de zone est ambitieuse car contrairement à d'autres études de zone, il a été décidé de tenir compte des émissions industrielles et des émissions non liées aux secteurs industriels (activités portuaires, agricoles, trafic routier, chauffages domestiques...).

Elle a déjà permis de caractériser les sources de pollution, notamment atmosphériques, sur le territoire de la CARENE. Les associations critiquent l'absence d'exhaustivité des données recueillies à cette occasion, mais l'ensemble des données disponibles collectées a été exploité et les émissions concernant les activités industrielles avec des données partielles ou manquantes ont été estimées.

Les phases de recueil des données environnementales disponibles et de modélisation, conduites par un cabinet d'études indépendant et présentées dans un rapport fin 2023, n'ont pas mis en évidence de dépassements des seuils de référence des 48 substances d'intérêt prises en compte pour la qualité de l'air.

Des mesures avaient déjà été menées par Air Pays de la Loire en 2022 dans le cadre d'une pré-étude visant à dresser un état des lieux des concentrations dans l'air ambiant de Composés Organiques Volatils (COV) présentant des enjeux sanitaires. Hormis une influence limitée autour de plusieurs sites industriels, il apparaît que les concentrations mesurées étaient celles rencontrées classiquement sur les autres stations de surveillance de la région.

Néanmoins, un programme de mesures complémentaires dans l'environnement a été programmé dans le cadre de l'étude de zone pour confirmer les conclusions de la phase de modélisation et affiner la connaissance sur l'exposition des populations vis-à-vis de certaines substances, y compris dans des milieux (sols, eaux souterraines notamment) ayant été considérés comme à enjeu non majeur par le bureau d'études spécialisé intervenu lors de la phase de diagnostic.

Ainsi, sur la période automne 2024 – automne 2025, plusieurs familles de polluants sont caractérisés dans différents milieux de prélèvement (air, dépôts, sols, végétaux, eaux souterraines) : Composés Organiques Volatils - COV, SO₂, NO₂, Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques - HAP, particules. Concernant le milieu

air, à enjeu majeur identifié dans le cadre de l'étude, onze points de prélèvement ont été définis et ont fait l'objet de 3 campagnes de mesures (cf cartographie présentée en pièce jointe). Une nouvelle campagne de mesures de la qualité de l'air est planifiée au cours de l'été 2025 ;

A l'issue de l'ensemble de ces mesures, un diagnostic de l'état des milieux sera réalisé par Ramboll, cabinet d'études indépendant spécialisé en études de risques sanitaires.

Une concertation et une transparence importantes

Il est veillé à la concertation dans le cadre de l'étude avec :

- des réunions très régulières du COS depuis 2021 (entre 1 à 4 réunions par an selon l'actualité de l'étude), faisant l'objet de réunions techniques préalables avec les associations,
- l'écoute des demandes des acteurs locaux avec la prise en compte notamment des émissions de fumées de soudage, des sites hors ICPE, la réalisation de mesures dans les puits dans le secteur de Méan – Penhoët,
- des réponses de la part des services de l'État aux interrogations des acteurs locaux depuis le lancement de l'étude. A noter que malgré l'annonce de retrait du COS des associations, elles continueront à être invitées pour revenir participer aux travaux du COS et à disposer d'un accès à l'ensemble des données environnementales via une plate-forme dématérialisée. D'ailleurs, depuis mi avril, de nombreux échanges se poursuivent entre associations et services de l'État autour de plusieurs sites industriels ;
- des investigations dans l'environnement en cours tenant compte des suggestions émises par les membres du COS.

Le choix des sites de mesures dans les différents milieux de prélèvement a aussi fait l'objet particulièrement de groupes de travail constitués de membres du COS volontaires, notamment les collectivités et les associations, qui contribuent activement.

Les données brutes environnementales, y compris des rapports complets détaillés, sont par ailleurs partagées avec les membres du COS, dans la limite de la confidentialité de certaines informations.

Une actualisation des indicateurs d'état de santé des habitants de la CARENE

Selon les études de 2019, actualisées en 2023, de l'ORS (Observatoire régional de la

santé) et du Registre des cancers, la santé des habitants de l'agglomération de la CARENE s'est globalement améliorée au cours de la dernière décennie avec, comme au niveau national, une progression de l'espérance de vie. Néanmoins, le constat était celui d'une situation locale moins favorable que la moyenne nationale, avec en particulier pour la population âgée de moins de 65 ans une surmortalité plus importante que celle observée au plan départemental et national, tout particulièrement chez les hommes.

L'actualisation des principaux indicateurs de santé en 2025 confirme les analyses globales précédentes de l'état de santé des habitants de la CARENE.

Le taux de mortalité prématuré – décès survenant avant 65 ans- demeure plus élevé au sein de la CARENE (0,24 % vs 0,18 % au plan national). Cette situation de surmortalité prématurée n'est pas unique mais s'observe également dans d'autres territoires de la région.

L'analyse du taux de personnes prises en charge pour un cancer ou pour une pathologie cardiovasculaire montre une situation demeurant moins favorable qu'au plan départemental ou national. La tendance pour les cancers, toutes localisations confondues, présente une évolution plutôt favorable. Pour le cancer du poumon, l'évolution s'infléchit de manière défavorable, mais de façon moins marquée qu'au plan départemental ou national. L'étude de 2023 mettait en évidence une évolution péjorative et préoccupante de l'incidence du cancer du poumon chez la femme au plan local et national. Pour les maladies cardiovasculaires, les taux de personnes prises en charge pour ces pathologies sont en augmentation à l'échelle départementale et nationale.

Les affections psychiatriques sont elles aussi élevées, avec une tendance à la hausse observée depuis 2020, apparaissant plus modérée qu'au plan départemental et régional.

Pour améliorer les connaissances sur l'impact sanitaire des bassins industriels, Santé Publique France met en place une surveillance épidémiologique autour des principaux bassins sur le territoire français, avec des premiers résultats en 2026 /2027. Le bassin de Saint Nazaire est intégré à cette étude, ce qui répond ainsi aux attentes des acteurs locaux.

Aller plus loin

Documents à télécharger

Rapport : Actualisation des indicateurs d'état de santé des habitants de la Carene (pdf, 5.8 Mo)

Liens utiles

Il est possible de consulter les différents communiqués de presse et différentes études déjà conduites dans le cadre de l'étude de zone

En matière sanitaire : Dossier plus complet sur les actions engagées sur le territoire

Rapport complet de l'ORS

Etude du registre des cancers

Actualisation des principaux indicateurs de santé-ARS-2025

Contact

Contact presse :

Préfecture de la Loire-Atlantique et des Pays de la Loire

02 40 41 20 20

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr